

Comité Technique commun du 28 septembre 2018 RAPPORT (avis)

RENNES MÉTROPOLE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES / DIRECTION COMMUNICATION / SERVICE INFORMATION MULTIMEDIA : PHOTOTHEQUE

Transfert de la photothèque du service Prestations graphiques (ArtCom) au service Information Multimédia (InfoCom) de la Direction de la Communication (DirCom)

Pièce Jointe : organigrammes actuel et proposé

A. Contexte

À l'origine à la Ville de Rennes, la photothèque à la Direction de la Communication a été créée en 1980 pour réunir les photographies réalisées essentiellement par le photographe interne de l'époque.

En 2010, les deux services communication Ville de Rennes et Rennes Métropole ont été mutualisés et le fonds d'images de la Direction de la Communication de Rennes Métropole est intégré à ce nouveau service.

Ses **missions** sont les suivantes :

- assurer l'organisation des reportages photos et la réalisation des prises de vues photographiques pour les différents services de la DirCom,
- assurer les recherches iconographiques et collaborer aux choix iconographiques,
- mettre en place la gestion, la diffusion, l'enrichissement et l'archivage des documents photographiques dans le logiciel de gestion de la photothèque ou en partenariat avec les services d'archives de la collectivité,
- organiser et assurer les droits d'auteurs et les droits à l'image des photos conservées dans la photothèque,
- promouvoir le service documentaire et valoriser le fonds photographique.

Effectif : Actuellement placée sous l'autorité du service Prestations graphiques (ArtCom) de la Direction de la Communication, la photothèque regroupe deux agents :

- un assistant de conservation principal de 1ère classe du patrimoine, qui fait fonction de gestionnaire de la photothèque et de **documentaliste iconographe** (gérer le fond photographiques, l'archivage et la gestion des droits liés à chaque cliché, mais aussi commander les photos et gérer les demandes émanant des services).
- un agent de maîtrise principal de 1ère classe qui fait fonction de **photographe** titulaire de la collectivité

L'assistante du service ArtCom intervient en renfort. La photothèque fait également appel quotidiennement à des photographes pigistes. Le service InfoCom et le service ArtCom font appel à un superviseur de la photographie afin de coordonner les commandes photos pour les magazines.

Les **usagers** de la photothèque peuvent être les agents de la DirCom, les agents de la collectivité, les membres des cabinets des élus, les assistants des élus, les chargés de communication des communes membres de Rennes Métropole, les directions de quartiers, les partenaires, associatifs, institutionnels et privés, la presse, les médias, l'édition. Les attachés de presse intègrent des images de la photothèque dans leurs communiqués et dossiers de presse, photos qui peuvent être ensuite transmises aux journalistes.

En quelques **chiffres**, la photothèque représente :

- Près de 75 000 images numériques datant de 2006 à aujourd'hui, sont actuellement conservées dans la photothèque.
- En moyenne, 7000 photos sont traitées par an et mises à disposition des usagers.
- Chaque année, près de 500 recherches iconographiques sont effectuées.
- Le photographe interne réalise en moyenne plus de 300 reportages par an.

La photothèque est au cœur du système de **validation juridique** liée à l'utilisation et à l'exploitation des photos avec la nécessité de conserver en lien avec les actes associés (contrats - actes de cession - lettre des pigistes ou contrats - autorisation des personnes photographiées - autorisation des auteurs des œuvres photographiées)

B. Enjeux

La **réorganisation** de la photothèque apparaît comme une nécessité en matière de communication territoriale.

La Direction de la Communication a besoin d'une direction artistique et éditoriale affirmée afin de répondre de façon maximum à des besoins en information (magazines, sites, réseaux sociaux) ou en communication (relations presse, réponses aux demandes des services et du cabinet, animation des réseaux sociaux, création d'une photothèque en ligne, liens avec les partenaires).

Sur cette question, il est aujourd'hui indispensable de développer une approche plus qualitative, proactive, souple et mutualisées entre tous les services.

C'est la raison pour laquelle, il a été procédé à **l'acquisition d'une nouvelle solution photothèque** afin de :

- Posséder un outil ergonomique et intuitif, facilitant l'accès aux images communicantes.
- Disposer d'un outil qui réponde rapidement au flux de demande et de production propre aux besoins des services de la DirCom dans un premier temps.
- S'équiper d'une solution qui répond de manière optimale aux problématiques associées à la gestion d'un fonds d'images : optimiser le flux de photographies, faciliter la gestion documentaire et juridique, simplifier et automatiser des fonctionnalités pour gagner en efficacité et en réactivité.
- Mettre l'utilisateur au cœur du processus et faire de la photothèque un outil fédérateur : proposer des fonctionnalités collaboratives facilitant le partage et l'échange avec les administrateurs de l'outil et entre les différents utilisateurs, internes ou externes à la collectivité

De plus, il apparaît nettement que les besoins en photographies du service Information Multimédia (magazines, site web, réseaux sociaux...) sont tels qu'un rapprochement avec la photothèque permettra une plus grande fluidité et une meilleure gestion de la rédaction.

C. Méthodologie, concertation

Du point de vue méthodologie, la concertation a été conduite à trois niveaux :

- 1) Dans un premier temps avec les chefs de services concernés : le service Prestations graphiques et le service Information Multimédia
- 2) Dans un second temps avec les agents de la photothèque sur la question spécifique du transfert. Pour des questions d'organisation de travail, les agents n'y sont pas opposés.
- 3) Dans un troisième temps, une rencontre avec eux a eu lieu le 6 juin dernier pour leur faire part de ces évolutions. Il a été insisté sur le fait que le recrutement de ce superviseur ne se traduirait pas par une réduction des commandes

mais, au contraire, pour donner plus de poids à l'image. Ils ont d'ailleurs tous reçus la vacance de poste dans la mesure où ils peuvent tous légitimement postuler. Il n'est d'ailleurs pas exclu que l'un d'entre eux postule.

4) Enfin, lors d'une rencontre le 31 août 2018, les organisations syndicales ont été consultées préalablement à la tenue du Comité Technique du 28 septembre 2018.

D. Proposition

La proposition est donc :

- d'une part, de transférer la photothèque sous l'autorité du service Information Multimédia (InfoCom), service pourvoyeur de la plus grande partie des demandes de prises de vues,
- d'autre part, de recruter un superviseur de la photographie. En effet, le Comité Emploi du 2 juillet 2018 a émis un avis favorable pour la création d'un poste de catégorie A par redéploiement.

Cette mission est aujourd'hui partiellement occupée pour les magazines par un photographe pigiste.

Il s'agit de :

- définir en adéquation avec les lignes éditoriales la ligne photographique de chaque numéro des titres précités et veiller au respect de cette ligne photographique,
- assurer la coordination et l'accompagnement des photographes (internes et externes) en lien avec la rédaction,
- réaliser et fournir des photos en fonction des besoins identifiés par la rédaction pour chaque numéro (couverture comprise),
- procéder au choix des photos.

Plus globalement, ce **superviseur de la photographie** aura pour tâche de réfléchir au circuit de la photo dans la collectivité ; à savoir : avoir une vue d'ensemble de la production de photos, favoriser la mutualisation des commandes photo, faciliter l'accès aux images disposant d'un fort potentiel, envisager une plateforme unique de conservation des photos communicables et exploitables. Bref, il s'agira d'accroître l'audience des images produites par la collectivité.

Le superviseur participe aux réunions de sommaires, propose des « rufs », des angles de traitement, anime le réseau de photographes en lien avec la rédaction et la photothèque et s'assure de la qualité des rendus et du respect des timings.

Compte tenu de la procédure de recrutement, le poste ne sera vraisemblablement pas pourvu avant la fin de l'année 2018.

Au final, le service InfoCom se verrait renforcer par le transfert d'une photothèque centralisée avec la création d'un poste de superviseur de la photographie en plus du documentaliste iconographe et du photographe titulaire.

Les représentants du personnel du Comité Technique commun sont invités à émettre un avis sur les propositions contenues dans ce rapport.